



Deces de mon pere jamais convoqué par le notaire

Par **petite carole**, le **17/11/2014** à **01:14**

Mon papa est mort il y a 7 ans, ma mère est toujours vivante mais je ne lui parle plus. Et je n'ai jamais été convoqué par un notaire. Tous les deux il n'avait pas de bien mobilier.

Par **cocotte1003**, le **17/11/2014** à **05:35**

Bonjour, il n'y a pas besoin de notaire pour les successions sans bien immobilier. Une déclaration au fisc est suffisante. Commencez par lui envoyer une LRAR pour lui demander la déclaration, cordialement

Par **aguesseau**, le **17/11/2014** à **10:03**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !rnvous voulez dire qu'ils n'avaient pas de bien immobilier.rndans certains cas (succession inférieure à 50000 €)la déclaration de succession n'est pas nécessaire.

Par **petite carole**, le **18/11/2014** à **21:39**

Bonjour je vous remercie bien pour vos réponses.